



## Déclaration intersyndicale

Madame la Présidente,

Devant la tourmente médiatique de fin octobre, tous les représentants du personnel apportent leur plein soutien aux collègues qui gèrent ou sont confrontés à la crise liée aux images et enregistrements diffusés par l'association L 214, et en particulier à ceux du site d'inspection de Cuiseaux.

La découverte de l'infiltration dans l'équipe des services vétérinaires d'un agent de l'association L.214 est vécue comme une trahison ; en sus du non-respect d'engagements pris lors de son recrutement, celui-ci a même enregistré en cachette leurs propos dont certains ont été diffusés.

L'ensemble des organisations syndicales regrette vivement que le communiqué de presse ministériel du 28 octobre ne fasse état d'aucun soutien à cette équipe et en revanche mentionne des sanctions, susceptibles de les concerner.

**Or, les représentants du personnel dénoncent une nouvelle fois les effectifs insuffisants pour mener à bien l'ensemble des missions de service public et particulièrement les missions prioritaires.**

Ni les semonces répétées dans de nombreux rapports de la Cour des comptes (notamment en 2014) puis par la commission d'enquête parlementaire sur l'abattage des animaux de boucherie (2016), ni la succession des scandales alimentaires n'ont inversé la tendance : les services d'inspection en abattoir subissent aujourd'hui un sous-effectif chronique ! Ce ne sont pas les 6 collègues affectés à la FINA qui peuvent compenser les centaines d'emplois supprimés dans ce secteur depuis près de 20 ans.

Un précédent ministre et un précédent DGAL avaient indiqué bien avant le Brexit, le renforcement des contrôles en protection animale, l'Animal Health Law et la nouvelle version de TRACES etc., qu'une augmentation significative des effectifs était nécessaire pour effectuer les missions vétérinaires incombant à l'État. Depuis des années, tout renforcement dans un domaine d'activité des services vétérinaires s'effectue au détriment des contrôles dans un autre.

Malgré nos alertes répétées, la crise Covid aurait-elle fait oublier cette donnée intangible à nos actuels décideurs ?

Monsieur le Ministre assure que « tout agent recruté pour travailler en abattoir doit suivre un parcours qualifiant, qui peut prendre la forme d'un tutorat sous la supervision d'un vétérinaire ou d'un agent expérimenté, et seul le personnel confirmé a mandat pour réaliser des inspections aux postes-clés qui nécessitent une certaine technicité. »

Oui, Monsieur le Ministre, ce sont bien les procédures internes qui prévoient un fonctionnement optimal dans le meilleur des mondes. Cependant dans vos services la réalité est souvent bien différente ! Les difficultés croissantes, l'épuisement et le malaise face à l'incapacité de mener à bien les missions, faute de moyens humains suffisants, peuvent contrarier malheureusement l'implication des équipes. Elles tentent pourtant de faire de leur mieux avec les moyens du bord dans des conditions trop souvent dégradées.

En conséquence, il n'est pas étonnant que, parfois, des agents contractuels recrutés pour quelques mois ou plusieurs années, mais toujours payés au SMIC, doivent assurer très rapidement, après un bref tutorat, les différentes activités de l'inspection en abattoir !

Ces activités, à fort enjeu sociétal, exercées dans des conditions particulièrement difficiles, sans reconnaissance financière, n'attirent que peu de candidats, mettant les services dans des situations inextricables.

Devant l'urgence et la gravité de la situation vécue dans les services vétérinaires et phytosanitaires, nous demandons aujourd'hui un engagement ferme du ministre accompagné de la présentation d'un échéancier de travail pour :

- mettre en place des mesures statutaires, organisationnelles et budgétaires permettant les recrutements nécessaires de titulaires pour que les missions soient assurées par des personnels formés et positionnés au sein d'une chaîne de commandement opérationnelle ;
- augmenter les effectifs du programme 206 pour qu'ils soient à la hauteur des nécessités de protection de la santé publique, de la santé et de la protection des animaux et végétaux, comme le prévoient les textes européens et le demandent nos concitoyens ;
- mettre en place de véritables moyens afin que les agents puissent exercer leurs missions dans des conditions qui ne mettent pas leur santé physique (TMS) mais aussi mentale en danger ;
- assurer un véritable plan de carrière pour les agents titularisés sur un poste en abattoir, un plan de titularisation des contractuels parmi les contrats longs et les CDI, afin d'éviter le turnover incessant des équipes et la course aux recrutements, ainsi qu'une amélioration, notable et urgente, de la rémunération de tous les contractuels.

**Enfin, nous demandons que l'opprobre jetée sur les personnels travaillant dans ces abattoirs et dans les conditions que nous venons d'énoncer, cesse immédiatement et qu'un message de soutien à ces équipes soit envoyé par notre ministère, à défaut de quoi nous aurons davantage de mal encore à recruter dans ce secteur.**

Paris, le 9 novembre 2021